



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2013-064 du 21 MAI 2013

OBJET : Parking Technidénéigement : Transfert de propriétés

Rapporteur : M. le Président

Le 21 mai 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 mai 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 26 jusqu'à délibération n°2013-062
27 à partir de la délibération n°2013-063

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33 jusqu'à délibération n°2013-062
34 à partir de la délibération n°2013-063

M. Roger GUGLIEMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-063), M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avaient donné pouvoir :

Mme Marie MARCHELLO à M. Eric PEYTHIEU
M. Mohammed DJEFFAL à M. Gérard FROMM
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Jean-Louis FAURE
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Alain BLOCH TREFOUSSE à M. René SIESTRUNCK
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de gestion des ateliers relais sur la Zone d'Activités Sud,

Vu l'acte reçu par Maître Petruccelli le 29 décembre 1999, qui précise que la commune de Briançon a consenti au profit de la SARL TECHNIDENEIGEMENT un crédit immobilier contenant la clause suivante : « la Commune de Briançon s'engage à mettre à la disposition de la SARL TECHNIDENEIGEMENT, un terrain à prendre sur les parcelles cadastrées n° AX 113, 65, et 66 (l'assiette sera déterminée ultérieurement en fonction de l'emprise du rond point à édifier par la Direction Départementale de l'Équipement des Hautes Alpes), à usage de parking exclusivement pour le personnel de la SARL TECHNIDENEIGEMENT,

Considérant que lors de l'aménagement du carrefour entre les routes départementales 36 et 136, le département a acquis les parcelles cadastrées AX 64, 65, et 112 ; que ces parcelles ont depuis été utilisées en partie pour l'aménagement de la route départementale, en partie pour l'aménagement d'une piste cyclable communale, le surplus servant de stationnement à l'entreprise BIALLER.

Considérant que la propriété des ateliers relais a été transférée de la Commune de Briançon à la Communauté de Communes du Briançonnais par acte de transfert de propriété signé le 10 novembre 2009,

Considérant que l'acte notarié précise que « l'entretien, le déneigement ainsi que toutes impositions foncières ou autres seront à la charge de TECHNIDENEIGEMENT ; qu'en cas de levée de l'option d'achat, la SARL TECHNIDENEIGEMENT s'engage à acquérir ledit terrain qui restera affecté à **usage de parking au franc symbolique** ».

Vu l'acquisition de la Communauté de Communes du Briançonnais des parcelles AX 313 (65 m²) et AX 314 (109 m²) issues de l'ex parcelle 66 à la Ville de Briançon la CCB (délibération du 28 novembre 2008) au prix de 16 € le m² soit 2 784 €.

Considérant que la Communauté de Communes devra alors rétrocéder à la SARL TECHNIDENEIGEMENT l'emprise du parking (*en vert sur le plan annexé*) pour l'euro symbolique.

Considérant que par courrier en date du 16 février 2012, le Conseil Général fait part à la CCB d'un accord de principe sur l'échange sans soulte, le département cède à la CCB les parcelles cadastrées AX n°64-65 et 112 d'une superficie de 364, 70 m² (couleur vert et orange sur le plan).

Considérant que la CCB cède au département à titre gratuit les parcelles cadastrées AX 311 et AX 313 d'une superficie de 14,33 m² (couleur marron sur le plan).

Considérant que le département se chargera de la rédaction de l'acte administratif

Vu l'avis favorable du bureau en date du 29 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale et Finances en date du 2 mai 2013,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

■ Approuve l'échange sans soulte entre Conseil Général et CCB dans les conditions suivantes :

- Le Conseil Général cède à la CCB les parcelles cadastrées AX n°64-65 et 112 d'une superficie de 364, 70 m² (couleur vert et orange sur le plan).

- la Communauté de Communes du Briançonnais cède au département les parcelles cadastrées AX 311 et AX 313 d'une superficie de 14,33 m² (couleur marron sur le plan).

■ Engage la SARL TECHNIDENEIGEMENT à acquérir ledit terrain qui restera à usage de parking à l'euro symbolique,

■ Précise que la Communauté de Communes du Briançonnais et la SARL Technidénéigement participeront à part égale aux frais engagés du document d'arpentage, sachant que l'échange sera soumis à l'examen de la commission permanente du Conseil Général.

■ Précise que les sommes nécessaires à ces transactions sont prévues au BP 2013.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 24 MAI 2013
Date affichage : 24 MAI 2013